

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
 DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019**

Date de convocation et d'affichage : 05 octobre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h 45.

**Présents :**

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

**Représentés :** GARNERIN David par COLLIN Isabelle, URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, RAGUIN Jacky par ADLOFF Gérard, VETTER Claude par SIMON Chantal

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, REHN Yves à RIGAUD Jacques, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, TRUELLE Hubert à DUQUESNOY Olivier, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à ROTH Michèle, ZWALD Jérémy à CODAZZI Colombe, SPILMANN Marcel à DELAITRE Guy, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques à FINET Odile, GANTELET Bruno à MENUUEL Gérard, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BEURY Jeanne-Laure à FRAENKEL Stéphanie, CHEVALIER Bertrand à HELIOT-COURONNE Isabelle, GARIGLIO Elisabeth à LE CORRE Marie, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MANDELLI François à BOISSEAU Dominique

**Excusés :** GRIENENBERGER Daniel, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LANDREAT Pascal, MOSER Alain, SIMON Véronique, BRET Marc

**Absents :** PARIGAUX Jean-Louis, BAILLY Jean-Marie, MARTINOT Bruno, MOUILLEFARINE Jean-Claude

**Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt :** SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, SUBTIL Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°06</b>	<b>Forum Avenir Etudiant 2020 – Organisation - Conventions de partenariat - Règlement du Forum Avenir Etudiant 2020</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Nicolas HONORÉ</b>

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
108	120	120			5

**Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019**

**FORUM AVENIR ETUDIANT 2020  
ORGANISATION  
CONVENTIONS DE PARTENARIAT  
REGLEMENT DU FORUM AVENIR ETUDIANT 2020**

Annexes : convention de partenariat (institutionnels) et privés) (annexe 1) -  
convention de partenariat (lycées) (annexe 2) - règlement du Forum Avenir Étudiant  
2020 (annexe 3)

**Exposé :**

Fort du succès de l'édition 2019 du « Forum Avenir Etudiant » (FAE), Troyes Champagne Métropole, en partenariat avec la Région Grand Est, le Rectorat de Reims et les Services Départementaux de l'Éducation Nationale, prépare l'organisation d'une nouvelle édition qui se tiendra les 23, 24 et 25 janvier 2020, au CUBE Troyes Champagne Expo.

En écho à l'édition rémoise destinée aux lycéens des Départements de la Marne et des Ardennes, le « Forum Avenir Étudiant – Edition Troyes 2020 » a pour objet premier d'informer et d'orienter les lycéens aubois et haut-marnais, issus des classes de terminales en priorité, sur les formations post-baccalauréat du territoire régional, mais aussi sur un panel de formations nationales.

Par ailleurs, ce forum contribue à renforcer la position de Troyes, pôle important de l'Enseignement Supérieur de la Région Grand Est.

Dans le cadre de l'organisation de cette édition 2020 du FAE, des stands (de 6 m<sup>2</sup>) seront mis à disposition des exposants, avec des tarifs différenciés, qui iront de 80 € pour la catégorie 1 (établissements de formation ou d'enseignement supérieur, collectivités ou autres personnes morales de droit public) à 300 € pour la catégorie 2 (établissements de formation ou d'enseignement supérieur extrarégionaux, centres de recrutement de Défense et Sécurité et autres exposants ne figurant pas dans la catégorie 1).

Dans le cadre de l'organisation de ce forum, il y a lieu de mettre en place une convention de partenariat type avec les acteurs institutionnels et les acteurs privés, ainsi qu'une convention de partenariat type avec les lycées, permettant la mise à disposition de lycéens pour accompagner les visiteurs.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la tenue du « Forum Avenir Étudiant Edition Troyes 2020 », les 23, 24 et 25 janvier 2020 sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2020 ;**

- **D'APPROUVER** les modalités d'organisation de ce « Forum Avenir Étudiant Edition Troyes 2020 » décrites au sein du présent exposé ;
- **D'APPROUVER** le Règlement du Forum Avenir Étudiant 2020 ;
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat type à conclure avec les partenaires intéressés, étant précisé que ce modèle pourra être personnalisé en fonction des partenaires retenus sans que cette personnalisation ne puisse induire ou avoir pour conséquence un bouleversement de l'économie générale du contrat ;
- **D'APPROUVER** les conventions de collaboration et de coordination type à conclure avec les lycées de l'agglomération intéressés, étant précisé que ce modèle pourra être personnalisé en fonction des partenaires retenus sans que cette personnalisation ne puisse induire ou avoir pour conséquence un bouleversement de l'économie générale du contrat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les différents partenaires intéressés ainsi que les conventions de collaboration et de coordination avec les lycées intéressés ainsi que tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir pour l'organisation de ce « Forum Avenir Étudiant Edition Troyes 2020 ».

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

N° 20XX-...

FORUM AVENIR ETUDIANT 2020  
23, 24 et 25 janvier 2020  
CUBE TROYES CHAMPAGNE EXPO  
CONVENTION DE PARTENARIAT

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE  
ET XXXXX

La présente convention est conclue entre :

Troyes Champagne Métropole, ayant son siège 1, place Robert-Galley à 10 000 Troyes, représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, autorisé par délibération du Conseil Communautaire n° ... du .../.../201X,

ET

XXXXXX, ayant son siège ....., représenté(e) par ....., ci-après dénommé « le partenaire ».

#### Préambule

Fort du succès des éditions précédentes du « Forum Avenir Etudiant » de Troyes, Troyes Champagne Métropole, en partenariat avec le Rectorat de Reims, les Services Départementaux de l'Éducation Nationale et avec le soutien financier de la Région Grand Est, organise sa nouvelle édition qui se tiendra les 23, 24 et 25 janvier 2020 au CUBE – Troyes Champagne Expo à Troyes.

En écho à l'édition rémoise destinée aux lycéens des départements de la Marne et des Ardennes, le « Forum Avenir Etudiant – Edition Troyes 2020 » (ci-après « l'opération ») a pour objectif premier d'informer et d'orienter les lycéens aubois et haut-marnais, issus prioritairement des classes de Terminale, sur les formations post-baccalauréat de la Région Grand Est, mais aussi sur un panel de formations nationales.

Porteur du projet, Troyes Champagne Métropole entend nouer des partenariats forts avec différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de son territoire.

Dans le cadre de cette organisation, l'Agglomération souhaite ainsi informer les lycéens et étudiants sur leur orientation post-bac, et contribuer à renforcer la position de Troyes, pôle important d'enseignement supérieur de la Région Grand Est.

#### Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention

Troyes Champagne Métropole et le partenaire affichent leur volonté de nouer une collaboration afin de sensibiliser les lycéens et les étudiants aux questions liées à la vie étudiante et au quotidien étudiant.

Troyes Champagne Métropole et le partenaire ont donc conclu cette présente convention afin d'apporter un soutien logistique à l'organisateur de l'opération et une visibilité optimale au partenaire sur tous les supports déclinés de l'opération.

#### Article 2 : Contenu opérationnel de la convention

Les deux parties se sont entendues quant à la contribution de chacune d'entre elles.

##### Article 2-1 : Engagements du partenaire

Le partenaire s'engage à :

- Financer une ou plusieurs actions permettant la bonne tenue de l'opération à hauteur d'un montant de 300 euros minimum (en réel ou valorisé).
- L'action consistera à .....

##### Article 2-2 : Engagement de Troyes Champagne Métropole

Troyes Champagne Métropole s'engage quant à elle à :

- Conférer à XXXX, son statut de partenaire, se différenciant des exposants.
- Disposer le logo du partenaire, aux côtés de ceux des autres partenaires, dans le bandeau prévu à cet effet et intégré au visuel principal de l'événement. Ce visuel portant la mention ou le logotype du partenaire est soumis préalablement pour validation au partenaire. Afin d'assurer la visibilité des logos des partenaires sur l'ensemble des supports de promotion de l'événement, ce visuel sera déployé sur tout document de communication lié à la manifestation (affiche, brochure, flyer, invitations, bache extérieure, etc). Les logos des partenaires pourront être légèrement adaptés en fonction des contraintes techniques liées notamment au respect de la charte graphique du visuel (réserve blanche ou noire totale). Celles-ci s'appliquent à l'ensemble des logos présents sur le visuel.
- Mettre à disposition gratuitement un stand de 12 m<sup>2</sup> au partenaire qui pourra l'aménager à sa convenance et y assurer la présence de conseillers dédiés afin de répondre aux interrogations des lycéens et étudiants.

- Le comité d'organisation se réserve le droit de faire modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation.

#### Article 3 : Emplacement du partenaire durant l'opération

Les parties s'entendent pour échanger, en amont sur l'emplacement réservé au partenaire, avant établissement définitif du plan de la manifestation. Le partenaire donne à Troyes Champagne Métropole son accord pour l'emplacement proposé, avant le XX décembre 2019. A la suite de ce temps d'échange, Troyes Champagne Métropole arrêtera définitivement le plan de la manifestation.

FORUM AVENIR ETUDIANT 2020  
23, 24 et 25 Janvier 2020  
CUBE TROYES CHAMPAGNE EXPO  
CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE  
ET LE LYCEE XXXX

Entre

Troyes Champagne Métropole, ayant son siège 1, place Robert-Galley à 10 000 Troyes, représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, autorisé par délibération du Conseil Communautaire n° ... du .../.../20XX.

ET

Le Lycée XXXX, sis ....., représenté(e) par le ou la cheff(e) d'établissement, madame ou monsieur ....., dûment autorisé par la délibération du conseil d'administration en date ....., ci-après dénommé « l'établissement » ou « le lycée ».

Préambule

Fort du succès des éditions précédentes du « Forum Avenir Etudiant » de Troyes, Troyes Champagne Métropole, avec le soutien financier de la Région Grand Est et en partenariat avec le Rectorat de Reims et les Services Départementaux de l'Éducation Nationale, organise sa nouvelle édition qui se tiendra les 23, 24 et 25 janvier 2020 au Cube - Troyes Champagne Expo de Troyes.

En écho à l'édition rémoise destinée aux lycéens des départements de la Marne et des Ardennes, le « Forum Avenir Etudiant – Édition Troyes 2020 » a pour objectif premier d'informer et d'orienter les lycéens aubois et haut-marnais, issus prioritairement des classes de Terminale, sur les formations post-baccalauréat de la Région Grand Est, mais aussi sur un panel de formations nationales.

Porteur du projet, Troyes Champagne Métropole entend nouer des partenariats forts avec différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de son territoire.

Dans le cadre de cette organisation, elle souhaite ainsi mieux informer les lycéens et étudiants, et contribuer à renforcer la position de Troyes, pôle important d'enseignement supérieur de la Région Grand Est.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Article 4 : Assurances

Le partenaire souscritra une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages aux biens ou aux personnes qu'il serait susceptible de provoquer à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

#### Article 5 : Résiliation

En cas d'inexécution par l'une des deux parties, d'une de ses obligations mises à sa charge au titre de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit et sans délai sur demande par lettre recommandée avec accusé de réception constatant l'inexécution.

Toutefois, en cas de force majeure empêchant l'une des parties d'exécuter ses obligations, les parties se rencontreront pour tenter d'y remédier ; à défaut, la présente convention sera résiliée de plein droit sans versement d'indemnité de part et d'autre.

#### Article 6 : Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature et pour toute la durée de l'organisation et du déroulement de l'édition 2020 de l'opération. Elle prendra fin à l'issue de l'opération, le samedi 25 janvier 2020 à 18 heures.

#### Article 7 : Liées

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Troyes, le .....

Pour Troyes Champagne Métropole,  
Le Président,

Pour XXXX  
Le Partenaire

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations des deux parties contractantes pendant la période de collaboration.

- Le programme détaillé de la coopération figure dans le cahier des charges techniques joint à la présente convention qui sera transmis ultérieurement.
- Ce programme peut être modifié par avenant entre les parties, notamment dans le cas où une coopération conduit à l'utilisation de moyens particuliers non prévus par la présente convention.
- Troyes Champagne Métropole et l'établissement ont donc conclu cette présente convention afin d'apporter un soutien logistique aux organisateurs de l'opération et mettre en valeur les élèves lors de cette manifestation.

### **Article 2 : Engagements des parties**

#### **Article 2-1 : Obligations de l'établissement**

- L'ensemble de la coopération est conduit par Madame ou Monsieur XXXX, dûment habilité à cet effet sous la responsabilité du chef d'établissement.
- Les élèves devront être présents durant la manifestation qui se tiendra le jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 janvier 2020, selon les créneaux horaires précisés dans le cahier des charges joint à la présente convention.
- L'établissement s'engage à accompagner Troyes Champagne Métropole dans l'organisation du Forum Avenir Étudiant 2020, en permettant à des élèves désignés en annexe de la présente convention, de compléter le dispositif de sécurité mis en place par Troyes Champagne Métropole (cf. cahier des charges).

- Les élèves majeurs seront accueillis de préférence par Troyes Champagne Métropole dans le cadre de la présente convention. Dans le cas où des élèves mineurs seraient concernés par la coopération d'accueil sur le Forum Avenir Étudiant, la responsabilité sera exclusivement à la charge de l'établissement qui s'engage à solliciter et à recueillir les autorisations parentales.

- La présente convention est visée par les membres de l'équipe pédagogique chargés de la conduite et de la réalisation de la coopération ainsi que les élèves concernés par cette action.

- Pour les périodes où les élèves sont placés sous son autorité du fait de la présence d'un membre du personnel enseignant ou autre de l'établissement, le lycée s'engage à contracter une assurance couvrant :

- d'une part les élèves en responsabilité civile pour les dommages qu'ils pourraient causer à Troyes Champagne Métropole et autres tiers ;
- et d'autre part la dégradation accidentelle du matériel mis à disposition de l'établissement par Troyes Champagne Métropole.

- Le lycée est responsable des dommages subis ou causés par les élèves pendant le déplacement de l'établissement scolaire vers le lieu de l'exercice.

- Les élèves sont sous statut scolaire même lorsqu'ils réalisent l'objet de la coopération pour Troyes Champagne Métropole. A ce titre, ils ne peuvent être assimilés comme étant collaborateurs occasionnels de Troyes Champagne Métropole.

- Le lycée s'engage à mener à bien la coopération, conformément aux règles énoncées dans le cahier des charges techniques en mobilisant tous les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans la présente convention.

### **Article 2-2 : Obligations de Troyes Champagne Métropole**

Troyes Champagne Métropole assume la coordination des missions confiées aux élèves.

L'élève contribue au déroulement de la manifestation organisée par Troyes Champagne Métropole. A ce titre, celui-ci dispose d'une assurance garantissant sa propre responsabilité et celle des élèves agissant dans le cadre de la présente convention.

- Troyes Champagne Métropole s'engage à contribuer à la formation des élèves. Troyes Champagne Métropole leur apporte son aide technique et leur fournit, ainsi qu'à l'équipe pédagogique, toute information sur l'utilisation des matériels qu'il peut mettre à disposition pour la réalisation de l'objet de la coopération.

- Troyes Champagne Métropole est responsable des dommages causés par les élèves agissant dans le cadre de la présente convention. A ce titre, Troyes Champagne Métropole est assuré. Son assurance prend également en charge les dommages que pourraient subir ces mêmes élèves.

### **Article 3 : Prise d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de signature jusqu'au samedi 25 janvier 2020 (dernier jour du Forum Avenir Étudiant).

### **Article 4 : Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par chacune des parties, pour tout motif propre, en respectant la procédure suivante : la partie souhaitant résilier la présente enverra une lettre recommandée avec accusé de réception de mise en demeure à l'autre partie, invitant cette dernière à présenter ses observations sur les motifs invoqués pour justifier la résiliation. A l'expiration du délai laissé à cette partie pour présenter ses observations, la partie souhaitant résilier la présente pourra, si elle n'a pas changé sa position, résilier la présente de plein droit par simple envoi à l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception en ce sens.

### **Article 5 : Litiges**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Troyes, le.....

Pour Troyes Champagne Métropole,  
Le Président,

Pour le Lycée  
Le ou la Chef(fe) d'Établissement

**FORUM AVENIR ETUDIANT DE TROYES**  
**Jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 janvier 2020**  
**Le CUBE Troyes Champagne EXPO**  
**Boulevard DELESTRAINT à Troyes**

**REGLEMENT DU FORUM AVENIR ETUDIANT 2020**

**Article 1 : Installation des stands**

- Les horaires d'installation sont, de préférence, le mercredi 22 janvier 2020, de 14h00 à 20h00. Le jeudi 23 janvier 2020 à partir de 7h00 pour le matériel léger. L'installation devra être impérativement achevée pour 8h30 dernier délai.
- Chaque exposant aura au minimum un stand dont les caractéristiques de base sont : stand de 6 m<sup>2</sup> (2 m x 3 m), muni d'une table nappée (2,4 m x 0,8 m), de quatre chaises et d'une corbeille à papiers. Ce dernier sera équipé d'un éclairage, d'une prise de courant (1 Kw – interdiction formelle d'y brancher une cafetière ou une bouilloire). Chaque exposant disposant d'une prise électrique sur son stand devra se munir d'une rallonge électrique (tout autre matériel relève de l'organisation personnelle de l'exposant). Les exposants qui ont demandé une connexion Internet devront se munir du matériel nécessaire pour pouvoir se mettre en conformité et se connecter via un réseau WIFI. Ce stand numéroté ne pourra être échangé avec un autre exposant. Vous pouvez visualiser la situation de votre stand sur le site [www.etudiantatroyes.fr](http://www.etudiantatroyes.fr) (onglet Forum Avenir Etudiant 2020).
- Les exposants pourront entreposer leur matériel lourd sur place durant les nuits du 22, 23 et 24 janvier 2020.
- Une vérification des branchements sera faite le jeudi 23 janvier 2020 matin. En cas de dysfonctionnement, l'exposant devra le signaler aux correspondants techniques cités en fin de Règlement.
- Pour la livraison de son matériel, chaque exposant pourra stationner momentanément son véhicule devant le Hall 1 et Hall 2 pour le matériel lourd, voir avec les correspondants techniques cités en fin de Règlement.
- **La commission de sécurité passera le jeudi 23 janvier 2020. Tous les stands devront impérativement être installés avant 8h30.** Les allées et les issues de secours devront être libres de tous matériels.
- Pour valider la réservation de l'emplacement, le contrat de location de stand doit être transmis à Troyes Champagne Métropole, par voie postale, impérativement avant le lundi 06 janvier 2020 à l'adresse suivante : Troyes Champagne Métropole 1 Place Robert GALLEY, 10 000 TROYES, à l'attention de M. Pierre-Henri CHUTRY.



Pour toute demande d'ordre technique :

S'adresser à l'accueil du Forum, situé à l'entrée du Hall 2 du Cube Troyes Champagne Expo auprès des correspondants techniques cités en fin de règlement.

#### Article 2 : Tenue du stand

• Tout stand attribué doit être occupé pendant les trois jours et sur la totalité des plages horaires d'ouverture.

• L'aménagement intérieur du stand relève des exposants. Ceux-ci sont invités à agrémenter leur stand (adhésif, double face, arafes et punaises sont interdits, seules les pastilles adhésives de type « Patafix » sont autorisées).

• Les outils de communication utilisés doivent être en correspondance avec l'objet du salon. **Les exposants n'ont pas la possibilité d'utiliser les allées à des fins publicitaires.**

• Chaque exposant devra respecter la « philosophie non commerciale du Forum » : est interdite la vente sur place sauf autorisation expresse de l'organisateur : Troyes Champagne Métropole.

• Chaque exposant devra s'en tenir à un rôle de transmission d'informations les plus complètes et les plus objectives possibles.

• Chaque exposant devra respecter les stands situés à proximité du sien, en évitant tout démarchage dans les allées du forum pouvant nuire à l'action d'information des autres exposants, à destination des lycéens et du grand public.

• Sont interdits les jeux, tombolas ou toutes animations susceptibles de perturber les autres exposants, sauf autorisation expresse du comité d'organisation.

• La distribution de prospectus ou d'échantillons à l'extérieur des stands, la publicité à haute voix, ainsi que l'emploi de micros et de tout appareil susceptible d'occasionner une nuisance sonore, sont interdits.

• Le comité d'organisation se réserve le droit de faire modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation ou gêneraient les exposants voisins ou encore les visiteurs.

• **Le port du badge précisant l'organisme représenté et la fonction est obligatoire.** Ce badge est joint à la note d'information qui est transmise à l'exposant avant la manifestation. Les badges sont à imprimer. Des supports de badges seront délivrés sur place.

#### Article 3 : Horaires

• **Horaires d'ouverture au public : le jeudi 23 janvier 2020 et le vendredi 24 janvier 2020 de 9h00 à 17h00, le samedi 25 janvier 2020 de 10h00 à 16h00.**

Les exposants sont invités à se présenter sur le stand au minimum trente minutes avant l'ouverture du Forum.

• L'accueil des exposants s'effectuera Hall 2 du CUBE Troyes Champagne EXPO

- (entrée pour se stationner Rue des Gayettes), pour le premier jour :
  - Le jeudi 23 janvier 2020 de 7h15 à 8h30

- L'accueil des exposants s'effectuera à « l'entrée Hall 2 » du Cube Troyes Champagne Expo pour les trois jours.

• Inauguration : L'inauguration du salon est prévue le 23 janvier 2020 (horaire précisé dans la note d'information).

#### Article 4 : Restauration

• Des boissons chaudes et viennoiseries seront offertes aux exposants entre 07h30 et 9h30 durant les 3 jours de la manifestation.

• L'espace restauration est situé dans la salle restauration, côté Hall 1. Les exposants pourront s'y rendre entre 11h30 et 14h00. **Les repas sont à la charge des exposants.**

• Un stand bouteille d'eau gratuite sera à disposition pendant la durée du Forum, au niveau du restaurant (dans la limite des stocks disponibles, à raison de 2 bouteilles par stand et par jour).

#### Article 5 : Parking

• Le parking du Cube (côté Hall 1 - entrée Rue des Gayettes) sera réservé aux exposants.

#### Article 6 : Démontage

• La clôture du forum aura lieu le samedi 25 janvier 2020 à 16h00.

• Tous les stands devront être libérés par les exposants (matériel, publicité, etc.) à 18h00.

• Chaque exposant pourra stationner momentanément son véhicule devant les Halls 1 et 2.

• Les exposants s'engagent à **restituer les lieux propres** et le matériel en état de fonctionnement.

#### Article 7 : Attestation d'assurance

• **Chaque exposant devra impérativement transmettre son attestation d'assurance au plus tard, le vendredi 17 janvier 2020** à l'adresse suivante : Troyes Champagne Métropole, 1 Place Robert-GALLEY, 10 000 TROYES, à l'attention de Mme Nadia EL ARIF ou par mail à l'adresse indiquée à l'article « renseignements et contacts ».

#### Article 8 : Informations complémentaires

• L'organisateur : Troyes Champagne Métropole se réserve le droit de statuer à tout moment sur les cas litigieux ou non prévus au règlement du Forum Avenir Étudiant 2020.

• De fait, en s'inscrivant, chaque exposant accepte le présent règlement.

• Localisation du forum : Le Cube Troyes Champagne Expo, situé boulevard Delestraint à Troyes, se trouve à proximité immédiate du centre-ville de Troyes.

#### Renseignements et contacts :

Troyes Champagne Métropole / Pôle Enseignement Supérieur – Recherche – Vie Étudiante et Maison du Patrimoine

Nadia EL ARIF  
Pierre-Henri CHUTRY

@ : [nadia.elarif@troves-cm.fr](mailto:nadia.elarif@troves-cm.fr)  
@ : [ph.chutry@troves-cm.fr](mailto:ph.chutry@troves-cm.fr)

TEL: 03.25.81.78.13.  
TEL: 03.25.81.78.13.  
06.74.78.24.02.